



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°52/2024

**Objet : Demande de subventions pour le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq :
Fonctionnement – Investissement.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq procédera en 2024 aux actions suivantes :

- acquisition d'œuvres d'art en vue de l'enrichissement de ses collections
- restauration d'œuvres d'art appartenant à sa collection
- organisation d'expositions :

* 28 avril – 22 septembre 2024

Cappiello caricaturiste (1898-1905)

* 19 octobre 2024 au 21 septembre 2025

Accrochage des collections permanentes du musée

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise peuvent aider à l'organisation de ces projets par l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement pour :

- opérations de restauration
- aide à l'acquisition d'œuvres (FRAM)
- organisation de projets (expositions, édition, médiation culturelle...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240426-52-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Mise en ligne le 30 avril 2024

DÉCIDE

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr



VILLE DE L'ISLE-ADAM

- **de solliciter** les subventions correspondantes auprès Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val d'Oise.

L'Isle-Adam, le 26 avril 2024,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240426-52-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Mise en ligne le 30 avril 2024

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr